30

AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 13-4-65 380554

PUBLICATION PÉRIODIQUE

EDITION DE LA STATION DU VAL DE LOIRE ANGERS

(MAINE & LOIRE, LOIRE-ATLANTIQUE, SARTHE, INDRE & LOIRE, VENDÉE, DEUX-SÈVRES, VIENNE)

Tél. 88-30-34 88-06-15 Poste 571

Régisseur de recettes de la Protection des Végétaux. Cité Administrative, rue Dupetit-Thouars. - ANGERS

C. C. P. Nantes 86-04-02

ABONNEMENT ANNUEL 15 F.

~~SUPPLEMENT N° 1 AU BULLETIN N° 55 d'AVRIL 1965 - INDRE-et-LOIRE~~ - LOIRE-ATLANTIQUE MAINE ET LOIRE - VENDEE - VIENNE .... P 17

SUPPLEMENT N° 2 AU BULLETIN N° 55 d'AVRIL 1965 - DEUX-SEVRES (y compris la région de la Gâtine)... P 19

AVERTISSEMENTS ARBRES FRUITIERS

TAVELURE DU POMMIER - Pour toutes les variétés ayant récemment développé peu de feuilles (ex. Golden Délicious, Reinette Clochard) des vergers de tous départements (sauf ceux de la Gâtine dans les Deux-Sèvres) et traitées au début de la semaine du 5 au 11 avril, conformément aux suppléments n° 3 et 4 au bulletin n° 54 de mars 1965, la protection n'est plus suffisante. Il convient donc d'y effectuer un nouveau traitement dans les premiers jours de la semaine du 12 au 18 avril 1965.

Dans les vergers des Deux-Sèvres, région de la Gâtine, sur les variétés cultivées en forme basse tige, terminer d'urgence le traitement conseillé dans le supplément n° 1 au bulletin n° 55 d'avril. Dans la même région sur la variété Reinette Clochard, forme haute tige, effectuer un traitement soigné dès les premiers jours de la semaine du 12 au 18 avril 1965.

La période la plus dangereuse débute actuellement. Toute précipitation suffisamment longue est capable dorénavant de provoquer de graves contaminations. Les traitements devront être exécutés avec beaucoup de soins et devront être renouvelés tant sur pommier que sur poirier sans attendre un avis de la Station en cas de lessivage par des pluies.

Utiliser l'un des produits conseillés dans l'édition spéciale.

INFORMATIONS

OIDIUM DU POMMIER - Les conditions demeurent très favorables à cette affection et les germes sont de plus en plus abondants. Sur les variétés sensibles, profiter du traitement anti-tavelure pour assurer la protection contre cette maladie. Les pousses oïdiées étant déjà bien visibles, il est souhaitable de les enlever et de les détruire.

HOPLOCAMPE DU POMMIER - Dans les vergers où des dégâts importants ont été constatés au cours de 1964, il est conseillé d'envisager, lors de la chute des pétales un traitement à l'aide d'un produit à base d'Esters Phosphoriques, d'H.C.H. ou de Lindane. Ce traitement pourra être mixte avec une protection anti-tavelure.

CHENILLES DEFOLIATRICES - Dans les vergers autres que ceux de la Gâtine où des chenilles défoliatrices ont été observées, ajouter un insecticide homologué à la bouillie anti-tavelure.

PUCERONS VERT ET CENDRE - Dans les vergers où ces insectes auront été repérés, profiter du traitement anti-tavelure pour les combattre.

PROTECTION DES ABEILLES - Seuls les insecticides suivants sont autorisés pendant la floraison des arbres : Roténone, Pyréthrine, Diéthion, Endosulfan, Toxaphène, Polychlorocamphène, Dichlorophényltrichloréthanol, Thioquinox.

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux :
- J. DIXMERAS -

Les Contrôleurs chargés des Avertissements Agricoles :
- R. GEOFFRION - J. BOUCHET -

- TIRAGE DU 8 AVRIL 1965 - 3.030 EXEMPLAIRES -

Imprimerie de la Station d'ANGERS - Directeur-gérant : L. BOUYX

9